



Garantie LU :

Cet article de la marque basano a été fabriqué conformément aux méthodes de production les plus modernes et est soumis en permanence à un contrôle de qualité exigeant.

HORNBACH Baumarkt Baumarkt AG, Hornbachstraße 11, 76879 Bornheim (ci-après « le garant ») garantit la qualité des **abattants WC** de la marque « basano » selon les dispositions suivantes.

1. Durée de garantie

La durée de la garantie est de 2 ans. La garantie débute à la date d'achat. Veuillez conserver soigneusement le ticket de caisse original ou la facture originale pour prouver la date d'achat.

2. Champ d'application géographique

La garantie est valable uniquement pour les articles achetés dans votre magasin de bricolage HORNBACH au Luxembourg. Veuillez conserver soigneusement le ticket de caisse original ou la facture originale pour prouver le lieu d'achat.

3. Étendue de la garantie

La garantie couvre exclusivement les défauts de fabrication ou de matériaux des **abattants WC** basano.

La garantie n'est valable qu'en cas d'utilisation de l'article dans le cadre privé.

La garantie ne s'applique pas aux défauts résultant des cas suivants :

- **erreur de montage ou de raccordement,**
- **manipulation ou utilisation inappropriée,**
- **entretien ou nettoyage inapproprié ou insuffisant,**
- **action violente,**
- **utilisation de pièces de rechange non originales ou**
- **action chimique**

La garantie n'inclut pas non plus les dommages accessoires ou consécutifs, ni les éventuels frais de montage et de démontage en cas de garantie.

4. Prestations couvertes par la garantie

Pendant la période de garantie, le garant examine l'article défectueux afin de déterminer si la garantie s'applique. S'il s'agit d'un cas de garantie, le garant répare ou échange l'article à ses frais. Si l'article ne plus être livré au moment où la garantie s'applique, le garant est autorisé à le remplacer par un produit similaire. L'article échangé ou les parties de celui-ci deviennent la propriété du garant.

Les prestations de garantie (réparation ou échange) ne prolongent pas la durée de la garantie. Les prestations de garantie ne donnent pas droit aussi à une nouvelle garantie.

5. Recours à la garantie

Pour faire valoir la garantie, veuillez vous adresser au service clients/service après-vente de votre magasin de bricolage HORNBACH. Vous trouverez celui-ci sur www.hornbach.lu.

Afin de convenir de l'envoi ou du retrait de l'article défectueux, vous pouvez également contacter le garant par e-mail à l'adresse suivante : service@hornbach.com.



La garantie ne peut être effective que sur présentation de l'article défectueux et du ticket de caisse original ou de la facture originale.

6. Droits légaux

Les droits légaux de garantie des consommateurs (la garantie de conformité selon le Code de la consommation luxembourgeois ainsi que la garantie de délivrance conforme et la garantie des vices cachés selon le Code civil luxembourgeois) ne sont pas limités par la présente garantie contractuelle. La garantie de conformité selon le Code de la consommation luxembourgeois est valable deux (2) ans à compter de la livraison de l'article.